

Département de la Somme
-0-
Canton Amiens 4
-0-
Commune de VILLERS-BRETONNEUX
80800

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Arrêté du Maire

ARRÊTÉ N° 2023A0091

Portant déclaration sans suite de la procédure d'attribution des lots 3 et 5 pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché public à procédure adaptée n° 1-2023, publié le 05/09/2023, via le profil acheteur de la commune de Villers Bretonneux, pour les travaux de rénovation de l'ancienne bibliothèque avec création d'une maison pour tous et d'une salle de danse au 27, rue de la république 80800 VILLERS BRETONNEUX.

Considérant qu'il apparaît en outre nécessaire, au regard des offres proposées, de préciser les caractéristiques attendues des matériaux et équipements afin d'obtenir les certificats CEE, pour les lots n° 3 et lot n°5,

Considérant que les devis des entreprises des lots 3 et 5 ne renseignent pas les précisions nécessaires à l'attribution des certificats CEE,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de mettre un terme à la procédure en cours concernant l'attribution du marché subséquent des lots n° 3 et lot n°5.

ARRÊTE :

Article 1 : Pour motif d'intérêt général, il est décidé de déclarer sans suite la procédure d'attribution du marché subséquent des lots n°3 et lot n°5.

Article 2 : Monsieur le Maire de la commune de VILLERS BRETONNEUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à VILLERS-BRETONNEUX, le 14/11/2023
Le Maire,
Didier DINOUARD

